

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO E-2803

AVIS est donné que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022, le règlement suivant :

Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens (E-2803)

Ce règlement a reçu les approbations suivantes :

- Par le conseil d'arrondissement de Lachine : le 5 décembre 2022
- Par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation : le 20 décembre 2022

Prenez avis que ce règlement est en vigueur conformément à la loi. Il est disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 4 janvier 2023.

Ann Tremblay, avocate, OMA
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

PUBLIC NOTICE

COMING INTO FORCE

BY-LAW NUMBER E-2803

NOTICE is hereby given that the borough Council, at its regular meeting of December 5, 2022, adopted the following by-law:

Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux prévus au programme de réaménagement de parcs anciens (E-2803)

This by-law has received the following approvals:

- By Lachine Borough Council: December 5, 2022
- By ministère des Affaires municipales et de l'habitation: December 20, 2022

Take notice that this by-law comes into force in accordance with the provisions of the law. It may be consulted at the Ville de Montréal's website at the following address: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Given in Montréal, Lachine borough, this 4th day of January, 2023.